



RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

ALL-CANADIAN OIL & GAS ETF

(Exprimé en dollars canadiens)

Période du 23 mars 2026 (début des activités) au 30 juin 2026 (non audité)

ALL-CANADIAN OIL & GAS ETF

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Période du 23 mars 2026 (début des activités) au 30 juin 2026 (non audité)

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds contient les principales informations financières, mais non les états financiers intermédiaires ou annuels du Fonds.

Pour obtenir un exemplaire gratuit des états financiers intermédiaires ou annuels, veuillez composer le numéro 1 416 504-9767, écrire à Lightwater Partners Limited, Suite 1700, 372 Bay Street, Toronto, Ontario, M5H 2W9, ou en envoyant une demande par e-mail à COIL@lightwaterpartners.com, ou consulter notre site Web www.lightwaterpartners.com ou le site de SEDAR+ (www.sedarplus.ca). Investisseurs peuvent également obtenir, par l'un des modes indiqués ci-dessus, un exemplaire du rapport financier intermédiaire ou annuel, les politiques et procédures de vote par procuration, les documents reliés aux procurations et l'information trimestrielle du portefeuille du Fonds.

1. Historique et gestionnaire du FNB

Le FNB a commencé à être négocié le 23 mars 2026. Il est géré par Lightwater Partners Limited. Lightwater est constituée en vertu des lois de l'Ontario et est inscrite auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en tant que gestionnaire, fiduciaire, promoteur et gestionnaire de portefeuille du FNB.

2. Objectif et stratégies de placement

Les objectifs de placement du FNB consistent à offrir aux porteurs de parts (les « porteurs de parts ») des distributions en espèces trimestrielles et la possibilité d'une plus-value en capital en investissant dans des titres de sociétés ouvertes du secteur pétrolier et gazier canadien. Dans des conditions de marché normales, le FNB investira principalement dans des titres de capitaux propres, des titres liés à des capitaux propres et des titres à revenu fixe de sociétés ouvertes du secteur pétrolier et gazier canadien.

Le FNB est un « OPC alternatif » au sens du Règlement 81-102 étant donné son intention de faire ce qui suit : (i) investir à l'occasion plus de 10 % de sa valeur liquidative dans les titres d'un seul émetteur; (ii) emprunter des fonds; (iii) effectuer des ventes à découvert au-delà des limites prescrites pour les OPC classiques; et (iv) utiliser l'effet de levier. L'exposition globale maximale du FNB à des emprunts de fonds, à des ventes à découvert et à des opérations sur dérivés visés (exclusion faite des options d'achat couvertes) n'excédera pas environ 33 % de sa valeur liquidative.

Pour atteindre son objectif de placement, le FNB investira dans un portefeuille concentré composé principalement de titres de capitaux propres, de titres liés à des capitaux propres et de titres à revenu fixe de sociétés ouvertes qui se consacrent directement ou indirectement à la production, à la distribution, à la mise en valeur ou à l'exploration du pétrole et du gaz naturel au Canada. La liste des sous-secteurs d'investissement potentiels comprend notamment : les services énergétiques, les pipelines, les sociétés du secteur intermédiaire, la distribution au détail, la production, l'exploration et les technologies liées au pétrole et au gaz.

ALL-CANADIAN OIL & GAS ETF

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS Période du 23 mars 2026 (début des activités) au 30 juin 2026 (non audité)

Le FNB peut également investir dans des sociétés de petite ou de moyenne envergure du secteur pétrolier et gazier, qui ont en grande partie été négligées par les grands investisseurs institutionnels, et chercher à tirer parti de la sous-évaluation antérieure de ce segment des actions pétrolières et gazières par rapport à leurs homologues de plus grande envergure.

Pour faire l'objet d'un investissement en position acheteur par le FNB, une société pétrolière et gazière devra (i) avoir son siège social au Canada, (ii) être cotée à une bourse canadienne et (iii) exercer des activités importantes au Canada.

Ce qui précède ne constitue qu'une description partielle des objectifs et des stratégies de placement du FNB. Pour une description complète, veuillez consulter le prospectus simplifié daté du 6 mars 2026, accessible sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca ou sur notre site Web à l'adresse www.lightwaterpartners.com.

3. Résultats d'exploitation

Le FNB a dégagé un rendement de -1,89 % entre son lancement, le 23 mars 2026, et le 30 juin 2026. Durant la même période, l'indice de rendement global plafonné de l'énergie S&P/TSX (XEG-TSX) a affiché un rendement de -10,11%. Au cours de cette même période, les principaux indices de référence du pétrole brut (le West Texas Intermediate [WTI] et le pétrole brut Brent) ont reculé respectivement de 12 % et de 22 %.

Le dollar canadien s'est également déprécié face au dollar américain, passant de 72,38 cents le 23 mars à 70,38 cents le 30 juin. Cette situation profite aux producteurs de pétrole canadiens, car leurs coûts sont principalement en dollars canadiens alors que leurs revenus sont fondés sur des prix en dollars américains. Le FNB privilégie nettement le pétrole au gaz naturel au Canada. Par conséquent, le fonds a une exposition minimale aux prix AECO dans l'ouest du Canada.

Le FNB a maintenu une position de liquidités importante au cours de cette période en raison des événements en Iran.

Le FNB n'a acheté ni vendu d'options ou de produits dérivés au cours de cette période.

4. Résultats financiers

Les revenus de placement, qui comprennent les revenus de dividendes et les revenus d'intérêts, ont totalisé 10 501 \$ pour la période. Les charges nettes pour la période se sont élevées à 22 664 \$.. Les deux postes de dépenses les plus importants étaient les frais d'administration (4 905 \$) et les honoraires d'audit (4 845 \$).

Le gestionnaire estime que les charges ont été maintenues à des niveaux raisonnablement bas.

ALL-CANADIAN OIL & GAS ETF

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Période du 23 mars 2026 (début des activités) au 30 juin 2026 (non audité)

Le fait que les charges aient dépassé les revenus s'explique par la taille initiale modeste de l'actif du FNB. À mesure que l'actif augmentera, les charges devraient rester à un niveau bas. Le gestionnaire est convaincu que les revenus dépasseront les charges dans un futur proche.

Les pertes nets réalisés à la vente de placements pour la période se sont chiffrés à 4 828 \$. La variation nette de la perte non réalisée sur les placements, s'élevant à 1 889 \$, résultait des mouvements du marché. Durant cette période, le Fonds n'a pas été exposé à des instruments dérivés ; il n'a donc enregistré ni perte ni gain financier à ce titre.

Les revenus de placement, les charges ainsi que les gains et pertes réalisés et non réalisés susmentionnés ont entraîné une diminution globale de 18 880 \$ de l'actif net attribuable aux porteurs de parts du FNB. Aucune nouvelle part n'a été émise ni rachetée au cours de la période. Le produit de l'émission de parts du FNB au titre des souscriptions s'est élevé à 0 \$.

5. Événements récents

Les événements militaires survenus en Iran et dans le détroit d'Ormuz à partir du 28 février 2026 ont eu une incidence profonde sur les cours mondiaux du pétrole et du gaz naturel. Une simple publication du président Trump ou une nouvelle salve de missiles ou de drones peut avoir un impact marqué sur ces marchés mondiaux. Tant que ces événements géopolitiques ne seront pas résolus, nous prévoyons que la forte volatilité se maintiendra sur les marchés mondiaux du pétrole et du gaz.

6. Distributions en trésorerie

Le gestionnaire de portefeuille, Lightwater Partners Limited, n'a pas annoncé de distribution en numéraire à la fin du premier trimestre, le FNB ayant débuté ses activités seulement huit jours auparavant. Le gestionnaire a décidé de ne pas annoncer de distribution en trésorerie pour le trimestre clos le 30 juin 2026, le portefeuille ayant conservé une forte pondération en liquidités pendant la majeure partie du trimestre.

7. Risques

Les risques d'investir dans le Fonds sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds. Le Fonds convient aux investisseurs dont la tolérance au risque est élevée.

8. Opérations entre parties liées

Frais de gestion

Le FNB paie au gestionnaire des frais de gestion annuels de 1,00 % majorés de la TVH, payables mensuellement à terme échu, fondés sur la valeur liquidative des parts, calculée à chaque heure d'évaluation du FNB au cours du mois.

Rémunération au rendement

Le gestionnaire touche une rémunération au rendement relativement aux parts, qui est calculée et accumulée pour chaque catégorie chaque jour de bourse pendant la période d'établissement

ALL-CANADIAN OIL & GAS ETF

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Période du 23 mars 2026 (début des activités) au 30 juin 2026 (non audité)

de la rémunération au rendement pertinente.

Le FNB versera au gestionnaire une rémunération au rendement, majorée de la TVH et de toute autre taxe applicable pour chaque période d'établissement de la rémunération au rendement, qui correspond à 20 % du montant de l'excédent du profit net de chaque catégorie de parts applicable par rapport à la cible de rendement, sous réserve de l'atteinte du seuil de rentabilité.

Aucune rémunération au rendement ne sera versée pour une catégorie à moins que la valeur liquidative rajustée par part de la catégorie ne dépasse le seuil de rentabilité pour cette catégorie et, dans ce cas, une rémunération au rendement ne sera versée que sur la partie du profit net qui dépasse le seuil de rentabilité.

Charges d'exploitation

Le Fond s'acquitte de ses propres charges d'exploitation qui comprennent notamment, les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les droits de garde, les droits de dépôt et les charges administratives, ainsi que le coût de la communication de l'information aux porteurs de parts. Le gestionnaire peut engager certaines de ces charges pour le compte du Fond et être ensuite remboursé par ce dernier. Le gestionnaire peut, à son entière discrétion, prendre en charge une partie des charges d'exploitation de certains Fonds ou y renoncer, et peut mettre fin à la renuciation ou à la prise en charge en tout temps, sans préavis. Les montants ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire sont présentés dans les états du résultat global. Pour la période close le 30 juin 2026, aucun montant n'a été pris en charge par le gestionnaire.

Comité d'examen indépendant

Le Règlement 81-107 exige que le FNB crée un CEI auquel le gestionnaire doit soumettre toute question de conflits d'intérêts pour examen ou approbation. Aux termes du Règlement 81-107, le gestionnaire est en outre tenu d'instaurer des politiques et procédures écrites régissant les questions de conflits d'intérêts, de tenir des dossiers relativement à ces questions et de fournir au CEI l'assistance nécessaire dans le cadre de l'exécution des fonctions de ce dernier. Le CEI sera tenu de procéder à des évaluations régulières et de fournir des rapports au gestionnaire et aux porteurs de parts relativement à ses fonctions.

Les membres actuels du CEI sont Neil May, Bruce Scott et Brian Holland.

Le CEI préparera, au moins une fois par année, un rapport de ses activités pour les porteurs de parts, rapport qui pourra être consulté sur le site Web du FNB à www.lightwaterpartners.com ou obtenu sans frais sur demande des porteurs de parts auprès du gestionnaire au 1-416-504-9767.

ALL-CANADIAN OIL & GAS ETF

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Période du 23 mars 2026 (début des activités) au 30 juin 2026 (non audité)

9. Faits saillants financiers

Faits saillants financiers

All-Canadian Oil & Gas ETF

devise de présentation : CAD

période de référence: 2026-03-23 to 2026-06-30

Series E Unit (1)	30 juin 2026
Actif net à l'ouverture de la période	10.00
Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :	
Total des produits	0.11
Total des charges	(0.22)
Profits réalisés (pertes réalisées) pour la période	(0.05)
Profits latents (pertes latentes) pour la période	(0.03)
ugmentation (diminution) totale liée à l'exploitation (2)	(0.19)
Distributions	
Revenu net de placement (hors dividendes)	—
Des dividendes	—
De gains en capital	—
Remboursement de capital	—
Total des distributions (2)	—
Actif net à la clôture de la période/ de l'exercice3	9.81
Ratios et données supplémentaires	
Valeur liquidative totale (3)	981,120
Nombre de titres composés en circulation (4)	100,000
Ratio des frais de gestion (4)	7.73%
Ratio des frais de transaction (5)	0.29%
Ratio des frais d'opération (6)	8.02%
Taux de rotation du portefeuille (7)	12.01%
Valeur liquidative par titre composé (3)	9.81
Cours de clôture (3)&(8)	9.81

ALL-CANADIAN OIL & GAS ETF

RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Période du 23 mars 2026 (début des activités) au 30 juin 2026 (non audité)

10. Aperçu des positions du portefeuille

All-Canadian Oil & Gas ETF

30 juin 2026

Aperçu des positions du portefeuille

Répartition sectorielle	% de la valeur liquidative
Pétrole et gaz, positions longues	44.84%
Trésorerie	63.58%
Pétrole et gaz, positions courtes	(6.83%)
Autres actifs et passifs	(1.59%)
Valeur liquidative	100.00%
Valeur liquidative totale	\$981,120

Placements

Placements	% de la valeur liquidative	Placements	% de la valeur liquidative
Positions longues		Positions courtes	
Trésorerie	63.58%	Superior Plus Corp.	-3.58%
Rockpoint Gas Storage Inc.	7.48%	Imperial Oil Ltd.	-3.25%
Gibson Energy Inc.	7.32%	Autres actifs et passifs	-1.59%
Pembina Pipeline Corp.	6.02%	Total des positions courtes	-8.42%
Keyera Corp.	5.81%		
Topaz Energy Corp.	4.25%		
Surge Energy Inc.	3.76%		
Headwater Exploration Inc.	3.62%		
Cardinal Energy Ltd.	3.33%		
PHX Energy Services Corp.	3.25%		
	108.42%		
Total des positions longues			
Valeur liquidative totale			100.00%

11. Énoncés prospectifs

Certains énoncés figurant dans le présent rapport, notamment les prévisions financières et commerciales et les perspectives financières, constituent des déclarations prospectives qui reflètent les attentes de la direction concernant les plans et intentions futurs, la croissance, les résultats, le rendement ainsi que les perspectives et possibilités commerciales. Les termes « prévoir », « croire », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « continuer », « potentiel » et d'autres expressions semblables, ainsi que le recours au futur et au conditionnel, permettent d'identifier les déclarations prospectives. Ces énoncés expriment les points de vue actuels de la direction et se fondent sur l'information actuellement à sa disposition. Les énoncés prospectifs comportent des incertitudes et des risques importants. Certains facteurs, dont les conditions générales de l'économie et du marché et d'autres facteurs de risque, pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents de ceux dont il est question dans les déclarations prospectives. Bien que les déclarations prospectives figurant dans les présentes soient fondées sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction, nous ne pouvons pas garantir que les résultats réels s'y conformeront. Les investisseurs ne devraient pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Les déclarations prospectives ont été établies en date du présent rapport, et nous ne nous engageons pas à les mettre à jour ni à les réviser, que ce soit par suite d'événements nouveaux ou d'autres circonstances.